



**VILLE DE PONT DE ROIDE
VERMONDANS**

REVISION DU P.L.U.

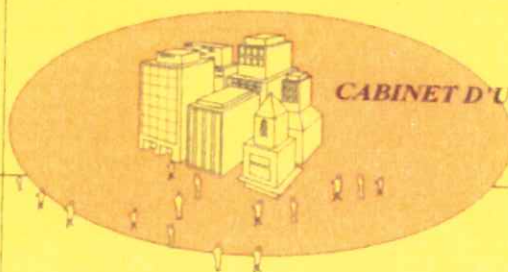
**PROJET D'AMENAGEMENT
ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

Vu pour être annexé à notre délibération
du - 8 JUL. 2005

Le Maire,

TELEPHONE
03 84 56 57 91

FAX
03 84 56 51 42



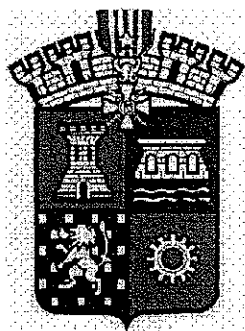
**CABINET D'URBANISME ET D'ARCHITECTURE
PHILIPPE REGNIER**

13, Rue d'Abbévillers
90500 BEAUCOURT

Pour le Maire empêché,

l'Adjoint





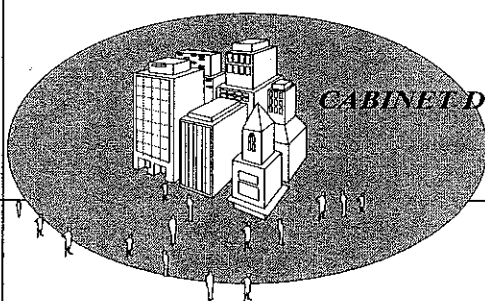
VILLE DE PONT DE ROIDE VERMONDANS

REVISION DU P.L.U.

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

TELEPHONE
03 84 56 57 91

FAX
03 84 56 51 42



CABINET D'URBANISME ET D'ARCHITECTURE
PHILIPPE REGNIER

13, Rue d'Abbévillers
90500 BEAUCOURT

PREAMBULE

Forte d'une population de près de 5 000 habitants, Pont de Roide Vermondans demeure une petite ville extrêmement active.

Sa situation et son site privilégié sur la vallée du Doubs, aux portes de l'agglomération du Pays de Montbéliard et des premiers contreforts du massif jurassien, lui a dévolu deux fonctions essentielles :

- Le rôle de ville de passage le long de la RD 437 assurant le lien entre le pays de Montbéliard et le Haut Doubs
- Le statut de petite ville centre dont l'aire d'influence va de Mathay au Nord, Dambelin à l'Ouest, Noirefontaine au sud et Blamont à l'Est.

En 1973, Pont de Roide et Vermondans sont devenues « communes associées », renforçant de fait l'attraction de la ville centre.

Afin de pérenniser cette attractivité, de maîtriser au mieux l'expansion urbaine et de valoriser l'image de la ville et de son site, les grands enjeux du Projet d'Aménagement et de Développement Durable seront :

1. Renforcer le statut de petite ville centre en développant les activités existantes et futures et en maîtrisant harmonieusement l'expansion urbaine

- Soucieuse de maintenir son statut de petite ville centre, afin de ne pas être aspiré par les « tentacules urbaines » du Pays de Montbéliard, Pont de Roide Vermondans se doit de conforter ses activités, voire d'en créer de nouvelles au travers de 3 actions :
- Améliorer le réseau commercial déjà conséquent au centre et sur la ZAC en facilitant l'implantation de nouvelles enseignes, en suscitant la croissance des commerces existants par des extensions possibles et des traitements de mise en valeur
- Soutenir les activités artisanales et industrielles en leur offrant toutes possibilités d'expansion et d'amélioration
- Insérer dans le tissu existant des activités nouvelles propices à maintenir voire à accroître l'attraction des différentes zones en place (réseau commercial du centre, quartier des Bouleaux, entrées de ville, petite zone d'activités de Vermondans)

2. Véhiculer l'image de petite ville unie à la campagne aux portes d'une agglomération

Jouissant d'une position et d'un site privilégié, Pont de Roide Vermondans doit cultiver cette interface entre agglomération et espace naturel de la vallée du Doubs.

Son inscription délicate dans le site valorisant des premières montagnes jurassiennes sera à préserver, affirmant dès lors le concept de ville à la campagne.

Le tissu urbain manquant aujourd'hui d'unité et de cohésion sera à unifier par l'aménagement de nouveaux espaces, la création de déplacements alternatifs à la circulation automobile ainsi qu'à l'incitation de déplacements doux (piétons, cycles).

L'insertion de nouvelles zones d'habitat tendra vers une unité urbaine, homogénéisant et reliant entre eux les différents quartiers et secteurs de la ville.

Celle-ci, au travers de liaisons douces et de nouvelles zones insérées en harmonie avec son site, saura également profiter de l'attraction de l'agglomération proche en fonctionnant complémentirement et en utilisant ses équipements (future zone industrielle des Haut de Mathay toute proche, lycée, université, grands commerces et services de l'agglomération de Montbéliard).

3. Valoriser le patrimoine urbain et architectural par la mise en valeur du centre et le renforcement de son attractivité. Préserver les anciennes cités au-delà du centre

Le centre peut s'enorgueillir d'un patrimoine urbain et architectural.

Il conviendra de le valoriser par un vaste projet de réhabilitation du bâti, visant à offrir par la même de nouveaux logements (aujourd'hui plus de 90 logements vacants seront à réhabiliter).

Parallèlement, afin d'assurer une mixité urbaine, de nouveaux programmes d'habitat (social et à accession) pourront s'insérer dans le centre ou sur ses marges immédiates, affichant et enchérissant l'image urbaine déjà très qualifiante du centre.

D'autre part, la mise en scène et en valeur des éléments architecturaux notoires et des bâtiments publics ainsi que la préservation de la forme urbaine caractéristique pérenniseront l'étendue du patrimoine bâti et de l'urbanisme marquant du centre.

En synergie avec ces actions de réhabilitation, de préservation et de mise en valeur, la poursuite de la reconquête des espaces publics (entreprise et déjà réalisée sur une partie) dessinera l'osmose générale de requalification du centre.

Les anciennes cités d'intérêt patrimonial seront à préserver tant dans leur forme urbaine que dans leur typologie architecturale (volumétrie, ordonnancement, hauteur, éléments architectoniques).

4. Poursuivre la fusion entre Pont de Roide et Vermondans tout en maintenant l'identité villageoise de cette dernière

L'association réalisée en 1973, sera à concrétiser par de futurs aménagements urbains.

Ainsi le renforcement des liaisons actuelles ainsi que l'urbanisation douce des ex franges intercommunales pourront constituer les liens unificateurs entre les 2 ex communes.

Parallèlement à cette unification, l'identité de Vermondans en tant que village sera à maintenir et à magnifier par la requalification de ses principaux espaces publics et la valorisation de son centre village nanti d'un patrimoine rural à restaurer.

GRANDS ENJEUX GENERAUX

En traduction des enjeux généraux du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, de grandes orientations urbaines, architecturales et paysagères sont définies ainsi :

1. Réunifier le tissu urbain en supprimant ses grandes fractures et en l'homogénéisant par des densifications douces

Le tissu actuel manquant d'unité et de cohésion sera à homogénéiser selon les actions suivantes :

- **Supprimer les fractures de la voie ferrée et du Doubs et créer de nouvelles liaisons**
L'insertion urbaine de la voie ferrée se réalise par le marquage de l'entrée de ville sur la RD 437 facilitant un accès et un franchissement plus aisé de la voie ferrée.
Si l'arrêt d'exploitation des voies sur le site de la SNCF survenait l'extension possible du centre pourrait se réaliser par la résorption de la friche actuelle.
Pour ce qui est du Doubs, une nouvelle passerelle facilitera sa réappropriation.
Quelques liaisons douces ou inter quartiers relieront les secteurs enclavés de la ville.
- **Le développement de nouvelles zones d'habitat**
Relativement dense au centre et sur ses marges, le tissu urbain s'aère progressivement.
Quelques rares sites à l'intérieur même de ce tissu pourront se densifier.
Ainsi, au Nord des tènements SNCF ainsi que sur les coteaux du Petit Lomont, 2 secteurs d'habitat pourront se développer, augurant de nouveaux liens et une densification douce de secteurs aujourd'hui diffus.
Deux autres sites pourront s'ouvrir à l'urbanisation (toujours restreinte étant donné la configuration du site très vallonné) à l'Est de la commune terminant de ce fait harmonieusement la zone urbaine et stoppant un phénomène de mitage (site de part et d'autre de la rue de la Chapelle et arrière des tènements EDF).

2. Le renforcement, l'extension du centre et la magnificence de son patrimoine

Le manque de structuration du centre sera à résorber en dessinant progressivement une trame viaire ainsi qu'en densifiant certains espaces.

Afin de renforcer et d'étendre le centre, de grands principes d'aménagement sont prévus :

- **Tendre vers un nouvel urbanisme d'îlot**

Le renforcement de la trame viaire par le traitement des voies existantes ainsi que la création de voies nouvelles constituera le squelette codifiant une forme urbaine plus cohérente selon un principe d'îlot.

Il s'agit de proposer une nouvelle structure urbaine donnant de l'épaisseur aux seules densités actuelles (le long de la rue de Montbéliard et de la Rue de Besançon François Mitterrand).

- **Une densification urbaine créant ou valorisant les espaces publics**

Le nouvel urbanisme d'îlot produira une densification douce s'accompagnant de nouveaux espaces publics ou d'espaces existants (laissés pour compte) alors reconquis.

De grandes actions sont ainsi proposées :

- **Un projet urbain stratégique en cœur d'îlot**

Le développement du centre se fera en partie par une recomposition et densification intra muros. Ainsi, il s'agit de construire de nouveaux bâtiments qui par leurs formes définiront de véritables rues et espaces publics (sur l'actuel site du parking, du cinéma et des bâtiments industriels – ex EMC).

La place actuelle face au cinéma sera à requalifier en place urbaine structurée harmonieusement par de nouveaux fronts bâtis (ses fonctions de parking étant maintenues).

Une nouvelle rue également densifiée par de futures constructions assurera la liaison entre la place et la rue de Montbéliard (RD 437).

- **L'aménagement d'une vaste esplanade sur le Champ de Foire (Allée Jean Moulin)**

La transformation du vaste parking en esplanade (tout en conservant les fonctions principales de stationnement et de manifestations festives et marchandes) se fera au travers d'une densification urbaine sur les pourtours de l'esplanade ainsi qu'un aménagement qualitatif de l'espace.

- **Une nouvelle place donnant sur la rue de Montbéliard**

Face à l'école primaire, une recomposition urbaine pourra par le biais de constructions futures dessiner une nouvelle place brisant l'effet routier de la RD et offrant la possibilité de stationnement et de lieux de convivialité pour l'école.

En corollaire de toutes ces actions, une politique de réhabilitation pourra restaurer le bâti existant et mettre fortement en valeur le patrimoine.

Les formes urbaines du centre et les immeubles présentant un intérêt architectural seront révélés et fortement mis en scène au travers des espaces publics.

3 L'aménagement et le développement de Vermondans

Afin de conserver son identité tout en facilitant la fusion avec Pont de Roide, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable prévoit pour Vermondans les actions suivantes :

- **Améliorer et renforcer les liens avec Pont de Roide**

Le traitement des 2 voies principales reliant Pont de Roide à Vermondans assurera une greffe urbaine cohérente.

L'aménagement des carrefours permettra de marquer respectivement les entrées communales.

- **Densifier certains secteurs et prôner quelques extensions limitées**

Afin de redonner unité et cohésion, certains secteurs seront densifiés par diverses opérations d'habitat (rue des Vignes, Rue du Moulin, Rue du capitaine Dubois).

D'autre part, quelques extensions contrôlées pourront répondre à la demande d'habitat (à proximité du stade, le long de la rue menant à l'école et en prolongement Ouest du vieux village).

- **Aménager la traversée en lien unificateur avec Pont de Roide**

La Grande Rue, colonne vertébrale du village sera à aménager afin de valoriser globalement son image.

Il s'agit de créer ou de qualifier les espaces publics ainsi que de mettre en valeur le patrimoine bâti.

Le traitement global de la voie s'accompagnera de nouvelles pratiques telles que pistes cyclables et contre allées piétonnes si l'emprise est suffisante.

- **Renforcer la centralité par le traitement de la place principale et l'aménagement du noyau villageois**

Deux actions principales seront à envisager : le traitement de la place de la Vaumaille en tant que lieu identitaire et la création du parvis de la mairie ;

Parallèlement, la reconquête du vieux village se réalisera par la requalification des rues et l'aménagement du square de la mairie.

4. Le traitement des entrées de ville et des axes principaux - La réappropriation du Doubs et la préservation du site

Afin d'affirmer son rôle de ville centre et d'unifier son tissu urbain, le traitement des différentes entrées et axes principaux s'avère stratégique.

Il s'agit de requalifier fortement les différents axes par des aménagements de voiries, d'espaces publics et de carrefours.

Il conviendra également de marquer fortement les différentes pénétrantes pour signaler et mettre en valeur les entrées de ville.

Les 4 entrées et axes principaux feront l'objet de traitement et de transformation urbaine (entrée Nord et RD 437, entrée Sud, entrée Est et traversée de Vermondans, entrée Ouest et RD73).

D'autre part, la réappropriation du Doubs en tant que colonne vertébrale bleue de la ville se concrétisera par un cheminement continu partant du pont jusqu'en limite communale avec Bourguignon.

Une future passerelle, un nouveau parc – vaste coulée verte Nord Sud accompagné d'un réseau de cheminement en barreaux raccrochant les différents quartiers permettront cette réappropriation.

Enfin le site (où la ville s'est installée comme dans un écrin) sera à préserver par la limitation et l'arrêt de l'urbanisation des coteaux du Lomont ainsi que le maintien des massifs boisés des Grands Bois.

VILLE DE PONT-DE-ROIDE
VERMONDANS

ILLUSTRATION
GRAPHIQUE DU PLAN
D'AMENAGEMENT
ET DE DEVELOPPEMENT
DURABLE
ET DES ORIENTATIONS
D'AMENAGEMENT

Projet

Cabinet
d'Urbanisme
et
d'Architecture

Ph. REGNIER

Modifié le

Date: 04/07/05

Echelle: 1/3 000

Tél. 03 81 98 57 35

VILLE DE PONT DE ROIDE - VERMONDANS

DEFINITION DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

I - La réunification du tissu urbain

1. Supprimer les fractures de la voie ferrée et du Doubs
L'insertion urbaine de la voie ferrée - 1
Aménagement de deux carrefours - 2
Aménagement de la porte du centre - 3
Voie à créer et à prolonger - 4
Une cheminement continu le long des berges du Doubs - 5

2. Créer de nouvelles liaisons au sein de la ville
Une nouvelle voie sur le secteur Est - 7

II - Le renforcement et l'extension du centre

1. Disponibilités foncières

2. Vers un nouvel urbanisme d'ilot
Une restructuration viaire
Les voies à renforcer - 9
De nouvelles voies et rues à créer - 10

3. Une densification urbaine créant de nouveaux espaces publics ou valorisant les existants
Un projet urbain stratégique en cœur d'ilot - 11
L'aménagement d'une vaste esplanade sur le champ de foire - 12
Une nouvelle place ainsi qu'une densification donnant sur la rue principale (R.D. 437) - 13
Le traitement de l'entrée du centre - 14
Emplacement réservé sur parking actuel afin de maintenir le stationnement - 15

III - Le développement de nouvelles zones d'habitat

1. Au Nord des tènements SNCF, derrière la rue de la 9^e D.C.
Création d'une voie aux extrémités de la rue de la 9^e D.I.C. - 16
2. Sur les coteaux du petit Lomont donnant sur les tènements SNCF
Nouvelle voie se reliant au quartier de la gare - 17
3. De part et d'autre de la rue de la Chapelle
Créer une voie en raquette - 18
Préserver le parc de la mairie - 19
Prévoir une liaison piétonne - 20
4. Sur les arrières des tènements EDF
Créer une liaison proche du cimetière - 21
Créer une voie parallèle au Roide - 22
Aménager les abords du Roide - 23

IV - L'aménagement et le développement de Vermondans

1. Améliorer et renforcer les liens avec Pont de Roide

- Le traitement de la Rue du Moulin - 24
- La structuration de la Grande Rue et du carrefour de la rue des Acacias - 25

2. Donner de l'unité et de la cohésion en densifiant certains secteurs et en pronant quelques extensions limitées

- La densification douce de la rue des Vergers - 26
- Une opération d'ensemble entre la rue du Moulin et la rue des Vignes - 27
- Un ensemble de maisons au surplomb du vieux village - 28
- Un petit lotissement proche du stade - 29
- Quelques implantations sur la rue du Moulin et des Acacias - 30
- Un bouclage entre futur giratoire et centre ancien - 31
- La densification douce du centre du village - 32

3. Aménager la traversée en lien unificateur avec Pont de Roide

- Le calibrage de la voirie - 33
- La création de contre allées et de pistes cyclables - 34
- Plantations et création d'espaces publics - 35
- Préservation du coteau boisé - 36
- Traitement des 2 entrées du village - 37

4. Renforcer la centralité en traitant la place centrale puis en aménageant et densifiant le noyau villageois

- Le traitement de la place de Vaumaille - 38
- Le traitement du parvis de la mairie - 39
- Sur l'arrière, la création du square de la mairie - 40
- L'affirmation de la place centrale du vieux village - 41
- La réappropriation du ruisseau - 42
- Marquer l'entrée du village et aménager les principales rues - 43

V - Le traitement des entrées de ville et des axes principaux

La requalification de l'entrée principale et de l'intégralité de la R.D. 437

- *L'entrée Nord depuis Bourguignon et son parcours jusqu'au centre
- Valorisation entrée principale - 44
- Une place majeure aux abords du collège - 45
- Un boulevard urbain sur la séquence intermédiaire - 46
- La porte du centre ville à magnifier - 47

*L'entrée Sud depuis Noirefontaine

- Marquage de l'entrée - 48
- Restructuration viaire - 49
- Aménagement entrée ateliers municipaux - 50
- Aménagement espace public sur le Doubs - 51
- Préservation parc de la mairie - 52
- Traitement porte du centre - 53

*L'entrée Est depuis Roide

- Restructuration du carrefour - 54
- Traitement de voirie, contre allées et pistes cyclables si possibilités - 55
- Aménagement carrefour - 56
- Traitement espace d'intérêt paysager - 57
- Traitement R.D. 73 en boulevard urbain - 58
- Préservation point de vue sur le Doubs - 59

*L'entrée Ouest depuis Remondans

- Marquage de l'entrée - 60
- Petit lotissement - 61

VI - La réappropriation du Doubs - La préservation du site

1. Le Doubs nouvelle colonne vertébrale bleue de la ville

- *Créer un cheminement continu partant du pont existant jusqu'en limite communale - 62
- Passage en encorbèlement et emplacement réservé sur parking supermarché
- Passage sous bâtiment
- Démolition des batteries de garage

*Prévoir une nouvelle passerelle - 63

*L'aménagement d'un parc, vaste coulée verte Nord / Sud - 64

*Créer un réseau de cheminements en barreau accrochant les berges du Doubs à la ville - 65

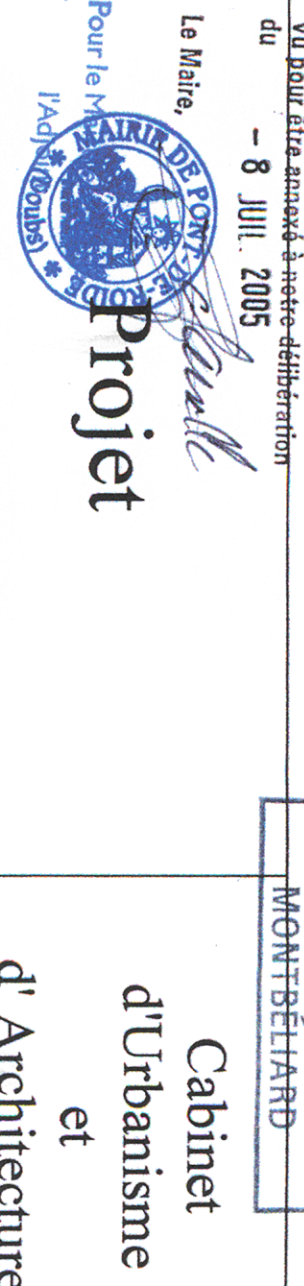
*Sur l'autre berge, la requalification des espaces existants - 66

*Un nouveau square à proximité du collège contre les collectifs - 67

2. La préservation du site remarquable de Pont de Roide

- *Au Sud, les montagnes du Lomont - 68
- *Au Nord, le maintien des massifs boisés des grands bois - 69

ILLUSTRATION
GRAPHIQUE DU PLAN
D'AMENAGEMENT
ET DE DEVELOPPEMENT
DURABLE
ET DES ORIENTATIONS
D'AMENAGEMENT



Modification : ... / ... / ...	Date: 04 / 07 / 05	Ph. REGNIER Architecte
Echelle: 1 / 3 000		Tél. 03 81 98 57 55

VILLE DE PONT DE ROIDE - VERMONDANS

DEFINITION DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

I - La réunification du tissu urbain

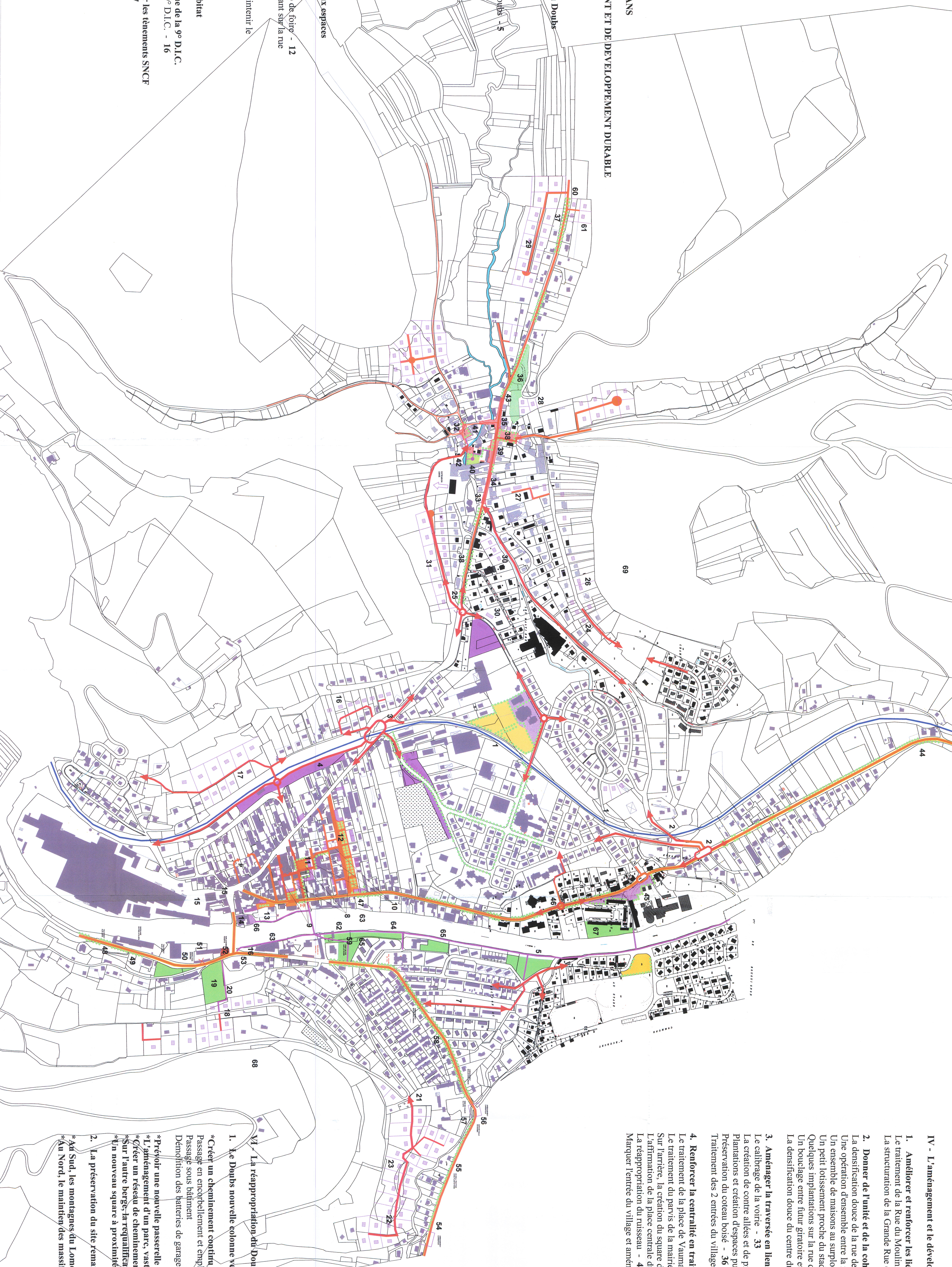
1. **Supprimer les fractures de la voie ferrée et du Doubs**
L'insertion urbaine de la voie ferrée - 1
Aménagement de deux carrefours - 2
Aménagement de la porte du centre - 3
Voie à créer et à prolonger - 4
Une cheminement continu le long des berges du Doubs - 5
2. **Créer de nouvelles liaisons au sein de la ville**
Une nouvelle voie sur le secteur Est - 7

II - Le renforcement et l'extension du centre

1. **Disponibilités foncières - 8**
Une restructuration viaire
Les voies à renforcer - 9
De nouvelles voies et rues à créer - 10
3. **Une densification urbaine créant de nouveaux espaces publics ou valorisant les existants**
Un projet urbain stratégique en cœur d'îlot - 11
L'aménagement d'une vaste esplanade sur le champ de foire - 12
Une nouvelle place ainsi qu'une densification dominant sur la rue principale (R.D. 437) - 13
Le traitement de l'entrée du centre - 14
Emplacement réservé sur parking actuel afin de maintenir le stationnement - 15

III - Le développement de nouvelles zones d'habitat

1. **Au Nord des tènements SNCF, derrière la rue de la 9^e D.I.C.**
Création d'une voie aux extrémités de la rue de la 9^e D.I.C. - 16
2. **Sur les cotéaux du petit Lomont dominant sur les tènements SNCF**
Nouvelle voie se reliant au quartier de la gare - 17
3. **De part et d'autre de la rue de la Chapelle**
Créer une voie en raquette - 18
Préserver le parc de la mairie - 19
Prévoir une liaison piétonne - 20
4. **Sur les arrières des tènements EDF**
Créer une liaison proche du cimetière - 21
Créer une voie parallèle au Roide - 22
Aménager les abords du Roide - 23



IV - L'aménagement et le développement de Vernondans

1. **Améliorer et renforcer les liens avec Pont de Roide**
Le traitement de la Rue du Moulin - 24
La structuration de la Grande Rue et du carrefour de la rue des Acacias - 25
2. **Donner de l'unité et de la cohésion en densifiant certains secteurs et en prônant quelques extensions limitées**
La densification douce de la rue des Verges - 26
Une opération d'ensemble entre la rue du Moulin et la rue des Vignes - 27
Un ensemble de maisons au surplomb du vieux village - 28
Un petit lotissement proche du stade - 29
Quelques implantations sur la rue du Moulin et des Acacias - 30
Un boulogne entre futur giratoire et centre ancien - 31
La densification douce du centre du village - 32

3. **Aménager la traversée en lien unificateur avec Pont de Roide**

- Le calibrage de la voirie - 33
- La création de contre allées et de pistes cyclables - 34
- Plantations et création d'espaces publics - 35
- Préservation du coteau boisé - 36
- Traitement des 2 entrées du village - 37

4. **Renforcer la centralité en traitant la place centrale puis en aménageant et densifiant le noyau villageois**

- Le traitement de la place de Vauvaille - 38
- Sur l'arrière, la création du square de la mairie - 40
- L'affirmation de la place centrale du vieux village - 41
- La réappropriation du ruisseau - 42
- Marquer l'entrée du village et aménager les principales rues - 43

V - Le traitement des entrées de ville et des axes principaux

La requalification de l'entrée principale et de l'intégralité de la R.D. 437

- *L'entrée Nord depuis Bourguignon et son parcours jusqu'au centre
 - Valorisation entrée principale - 44
 - Une place majeure aux abords du collège - 45
 - Le boulevard urbain sur la séquence intermédiaire - 46
 - La porte du centre ville à magnifier - 47

*L'entrée Sud depuis Noirefontaine

- Marquage de l'entrée - 48
- Restructuration viaire - 49
- Aménagement entrée ateliers municipaux - 50
- Aménagement espace public sur le Doubs - 51
- Préservation parc de la mairie - 52
- Traitement porte du centre - 53

*L'entrée Est depuis Roide

- Restructuration du carrefour - 54
- Traitement de voirie, contre allées et pistes cyclables si possibilités - 55
- Aménagement carrefour - 56
- Traitement espace d'intérêt paysager - 57
- Traitement R.D. 73 en boulevard urbain - 58
- Préservation point de vue sur le Doubs - 59

*L'entrée Ouest depuis Remondans

- Marquage de l'entrée - 60
- Petit lotissement - 61

VI - La réappropriation du Doubs - La préservation du site

1. Le Doubs nouvelle colonne vertébrale bleue de la ville

- *Créer un cheminement continu partant du pont existant jusqu'en limite communale - 62
- Passage en encoûblement et empiètement réservé sur parking supermarché
- Passage sous bâtiment
- Démolition des batteries de garage
- *Prévoir une nouvelle passerelle - 63
- *L'aménagement d'un parc, vaste coulée verte Nord / Sud - 64
- *Créer un réseau de cheminements en barreau accrochant les berges du Doubs à la ville - 65
- *Sur l'autre berge, la requalification des espaces existants - 66
- *Un nouveau square à proximité du collège contre les collectifs - 67

2. La préservation du site remarquable de Pont de Roide

- *Au Sud, les montagnes du Lomont - 68
- *Au Nord, le maintien des massifs boisés des grands bois - 69